



MUNICIPALITÉ
SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

“BÂTIR ENSEMBLE”

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY
MRC DE MONTMAGNY
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS DE PROMULGATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2024-06

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné,

QUE le conseil municipal a adopté, LE 1^{ER} OCTOBRE 2024, le Règlement numéro 2024-06 concernant les limites de vitesse de la 13^{ème} Rue.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

QUE le Règlement numéro 2024-06 entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Paul-de-Montminy, ce 24 octobre 2024

Claudette Aubé.

Greffière-trésorière adjointe